donnée de faire comprendre au gouvernement l'importance de bonnes relations fédérales-provinciales soutenues est un aspect très utile.

Il est certain que nous sommes mécontents à divers degrés de la constitution qui nous sert depuis 1867. Peut-être sommes-nous plus d'accord que jamais maintenant-et ce pourrait être là un résultat positif de la Conférence-pour reconnaître la nécessité moderniser la constitution. Le premier ministre voudrait savoir, a-t-il dit, si nous sommes partisans d'une réforme partielle, fragmentaire ou générale de la constitution. Je n'hésite pas à dire que nous voulons certainement tous une réforme générale de notre constitution. Nous nous rendons bien compte que beaucoup d'éléments sont interdépendants. D'autre part, si nous pouvons réaliser des progrès dans un domaine, j'espère bien que nous n'attendrons pas jusqu'à ce que tout le travail soit terminé pour le faire. Nous croyons, certes, qu'une réforme générale s'impose. Cela ne veut pas nécessairement dire que chaque mot de la constitution doit être remplacé mais cela signifie certainement une revision générale. Je pense qu'un des bienfaits de la Conférence sera sans doute d'en avoir fait comprendre la nécessité à l'ensemble du pays.

• (12.40 p.m.)

Il est évident que les représentants provinciaux qui sont venus maintenant à Ottawa n'y ont pas été poussés par l'urgence de travailler à la revision de la constitution. Ils ne sont pas tant irrités des anomalies et des injustices de la constitution actuelle ou de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que de la manière dont le gouvernement fédéral a exercé ses pouvoirs et dont il a empiété sur les juridictions provinciales en matière de finances. Le gouvernement de Québec, qui n'a évidemment pas caché l'extrême importance qu'il attachait à une revision à longue portée de la constitution, a témoigné de graves préoccupations quant à la manière dont le gouvernement du Canada avait interprété la constitution actuelle. Je pense que c'est regrettable. Ce souci s'est révélé une pierre d'achoppement qui a bloqué nos discussions sur les problèmes constitutionnels à long terme.

Les représentants provinciaux ont évoqué un certain nombre de sujets. On a accusé le gouvernement fédéral d'imposer ses programmes aux provinces—programmes mettant en cause la juridiction provinciale—sans les avoir suffisamment consultées au préalable. Les premiers ministres provinciaux ont été à peu près unanimes à condamner le gouvernement fédéral pour avoir annulé certains programmes après y avoir entraîné les provinces.

On a prononcé des paroles assez sévères au sujet de l'impôt de 2 p. 100, dit de progrès social, et sur les changements que l'on compte introduire dans le domaine des droits de succession et de l'impôt sur les dons. Au début de la conférence, le climat s'est ressenti de l'amerturme qui a suivi la dernière réunion des ministres des Finances. Les représentants provinciaux ont quitté cette réunion avec le sentiment que le gouvernement du Canada était tout à fait insensible à leurs problèmes et que le gouvernement fédéral était prêt à leur faire la guerre sur le plan politique tout comme le premier ministre semblait souhaiter nous la faire ce matin.

Il est clair que le gouvernement du Canada est allé à cette conférence qui vient de se terminer en songeant aux problèmes à long terme que le pays doit résoudre. Il songeait à la réforme constitutionnelle. Il est clair également que les provinces y sont venues avec un mémoire de la part de leurs contribuables —contribuables qui s'estiment déjà suffisamment imposés.

Personne ne pourra nous reprocher de déférer à des comités des questions qui ont déjà été traitées lors de conférences antérieures et qui ont trait à certaines institutions, à notre conception du fédéralisme, à la Cour suprême et au Sénat. Le premier ministre voulait connaître nos vues sur ces institutions. Personnellement, je crois que toutes mesures prises pour renforcer l'aspect véritablement fédéral du Sénat—si tel est le terme à employer-et qui renforceraient le caractère fédéral du pays seraient accueillies avec sympathie par la population. J'espère également que l'on prendra des mesures constructives Chambre et l'autre d'engager cette endroit dans des discussions relatives à ces questions. Nous serions très heureux, tant à titre individuel qu'à titre de porte-parole du parti, de présenter, en comité, nos vues au premier ministre sur les questions qu'il a évoquées.

Je dois dire que le ministre responsable n'a pas encore dit grand-chose sur le problème des inégalités régionales. Il paraît qu'il doit présenter une loi la semaine prochaine. Il fera alors sans doute sa déclaration globale. Pour le moment, je dirai simplement que nous reconnaissons l'utilité d'inclure dans la constitution une disposition concernant les inégalités économiques. Je jugerai l'efficacité du gouvernement actuel et l'authenticité de ses bonnes intentions d'après les programmes concrets qu'il présentera dans ce domaine. Nous les attendons impatiemment.

peu près unanimes à condamner le gouvernement fédéral pour avoir annulé certains programmes après y avoir entraîné les provinces. Je songe à la charte des droits de l'individu.

[L'hon. M. Stanfield.]